**Lettre des IA-IPR relative à l’évaluation des acquis des élèves, à l’attention des professeurs de langues vivantes**

Nous vous remercions par avance, pour l’attention que vous saurez porter à ces éléments de réflexion sur l’évaluation. Nous partageons tous la volonté de mieux faire réussir nos élèves dès cette année de mise en œuvre de la réforme de la scolarité obligatoire. Nous savons que l’évaluation constitue un enjeu important dans le cadre du nouveau socle commun et qu’elle est au centre de vos préoccupations actuelles. Aussi, nous vous adressons cette lettre afin de vous accompagner dans l’évaluation positive de vos élèves au quotidien, et de vous aider à remplir les bilans périodiques et à évaluer collectivement le niveau de maîtrise des élèves dans chacun des domaines du nouveau socle commun lors des bilans de fin de cycle.

Quelques propos liminaires permettant de faire le lien entre les programmes et les nouvelles modalités d’évaluation nous semblent nécessaires.

Pour rappel, les programmes d’enseignement (BO spécial n°11 du 26 novembre 2015) sont organisés par cycle de trois années ; chacun est constitué de trois volets :

- le volet 1 présente les caractéristiques du cycle ;

- le volet 2 précise la contribution des disciplines à chacun des cinq domaines du nouveau socle commun tel qu’il est défini dans le BO n° 17 du 23 avril 2015, évalués à chaque fin de cycle ; le premier domaine (consacré aux langages) réunit quatre composantes qui ne sont pas compensables entre elles.

- le volet 3 décline les objectifs de chaque discipline pour le cycle et explicite, à l’entrée de chaque programme disciplinaire, les liens étroits entre les compétences travaillées et les différents domaines du socle commun.

Les trois volets, complémentaires, montrent la cohérence forte entre le travail disciplinaire et le socle commun : ils sont intimement liés.

Par ailleurs, les programmes étant organisés par cycle de trois années, un travail progressif doit être mis en place par les enseignants d’une même équipe afin de faire acquérir par les élèves les compétences et connaissances au niveau visé. L’évaluation, au quotidien, tout au long d’une année puis sur les trois années, en est fonction**.**

**1) Bilans périodiques et bilans de fin de cycle**

En langue vivante, l'évaluation se fait sur la base des connaissances et compétences fixées par les programmes d'enseignement. Les évaluations réalisées contribuent aux :

**- bilans périodiques en cours de cycle (entrée par langue vivante)**

**- bilans de fin de cycle (entrée par les domaines du socle).**

* **Les bilans périodiques** permettent à l'enseignant de mesurer une progression et aux élèves de se situer par rapport aux attendus. Ils font apparaître explicitement les éléments du programme travaillés, les acquisitions, progrès et difficultés éventuels, la note ou le positionnement de l'élève.

Vous trouvez des préconisations quant à la manière de renseigner le bilan périodique en langues vivantes en consultant le site académique dédié à la mise en oeuvre de la réforme de la scolarité obligatoire (ressource n° 8 « Le bilan périodique » : [http://reformeducollege.ac-versailles.fr/l-evaluation-ressources-produites-par-le-groupe-thematique-de-l-academie-de](http://reformeducollege.ac-versailles.fr/l-evaluation-ressources-produites-par-le-groupe-thematique-de-l-academie-de%20) ). Des exemples illustratifs pris dans différentes langues vivantes seront publiés prochainement sur le site.

* **Les bilans de fin de cycle** permettent de déterminer un niveau de maîtrise avec 4 degrés possibles (maîtrise insuffisante, maîtrise fragile, maîtrise satisfaisante, très bonne maîtrise) par rapport à un degré d'acquisition de connaissances et de compétences fixé nationalement :

**Fin de cycle 3 :**

|  |  |
| --- | --- |
| **CADRE EUROPÉEN COMMUN DE RÉFÉRENCE POUR LES LANGUES (CECRL) LV** | **ÉCHELLE DE MAÎTRISE** **DU SOCLE** |
| À partir du niveau A2 dans au moins une des cinq activités langagières et A1 dans toutes les autres | Très bonne maîtrise |
| Niveau A1 dans les cinq activités langagières | Maîtrise satisfaisante |
| Niveau A1 dans au moins trois des cinq activités langagières | Maîtrise fragile |
| Niveau A1 atteint dans une ou deux des cinq activités langagières | Maîtrise insuffisante |

*Cas particulier des élèves en 6ème bi-langues : pour les élèves qui bénéficient de l'enseignement d'une seconde langue vivante, la langue vivante prise en compte pour le positionnement de fin de cycle 3 relève d'un choix opéré entre les 2 langues étudiées afin de valoriser celle qui aura permis à l'élève de développer la meilleure maîtrise des activités langagières.*

**Fin de cycle 4 :**

La première étape doit permettre d’évaluer le niveau de maîtrise de l’élève dans chacune des deux langues étudiées au cours du cycle :

|  |  |
| --- | --- |
| **CADRE EUROPÉEN COMMUN DE RÉFÉRENCE****POUR LES LANGUES (CECRL)** | **ÉCHELLE DE MAÎTRISE DU SOCLE** |
|  **LV1** | **LV 2** |
| À partir du niveau B1 dans au moins une des cinq activités langagières et A2 dans toutes les autres  | À partir du niveau A2 dans plus de deux activités langagières et A1 dans toutes les autres  | Très bonne maîtrise |
| Niveau A2 dans les cinq activités lan­gagières  | Niveau A2 dans au moins deux des cinq activités langagières et A1 dans toutes les autres  | Maîtrise satisfaisante |
| Niveau A2 dans au moins trois des cinq activités langagières et A1 dans toutes les autres  | Niveau A2 dans une des cinq activités langagières et A1 dans toutes les autres  | Maîtrise fragile |
| Niveau A2 dans une ou deux des cinq activités langagières et A1 dans les autres  | Niveau A1 dans les cinq activités lan­gagières  | Maîtrise insuffisante |

La seconde étape permet le positionnement de l’élève dans la composante 2 du domaine 1 par la prise en compte à parts égales des deux langues étudiées au cours du cycle:

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  LV1LV2 | MAITRISE INSUFFISANTE | MATRISEFRAGILE | MAITRISE SATISFAISANTE | TRES BONNE MAITRISE |
| MAITRISE INSUFFISANTE | Maîtrise du socle insuffisante | Maîtrise du socle fragile | Maîtrise du soclefragile | Maîtrise du soclefragile ou satisfaisante |
| MATRISE FRAGILE | Maîtrise du socle fragile | Maîtrise du socle fragile | Maîtrise du soclesatisfaisante | Maîtrise du soclesatisfaisante |
| MAITRISE SATISFAISANTE | Maîtrise du socle fragile | Maîtrise du socle satisfaisante | Maîtrise du soclesatisfaisante | Très bonne maîtrise du socle |
| TRES BONNE MAITRISE | Maîtrise du socle fragile ou satisfaisante | Maîtrise du socle satisfaisante | Très bonne maîtrise du socle | Très bonne maîtrise du socle |

Vous trouverez l’ensemble de ces éléments de cadrage en cliquant sur le lien :

<https://cache.media.eduscol.education.fr/file/socle_commun/52/2/ressources_evaluation_niveau_maitrise_socle_commun_lv_645522.pdf>

Les langues vivantes **contribuent explicitement à l'évaluation de la maîtrise des domaines du socle,** tout particulièrement au domaine 1 (composante2), mais également aux domaines 2, 3 et 5. Le « document d’accompagnement pour l’évaluation des acquis du socle commun de connaissances, de compétences et de culture » explicite la contribution des langues vivantes à l’évaluation du niveau

de maîtrise des différents domaines du socle commun. <http://eduscol.education.fr/cid103803/evaluer-la-maitrise-du-socle-commun-du-cycle-2-au-cycle-4.html>

Les niveaux de maîtrise seront appréciés collégialement par l’équipe pédagogique de l’élève.

Au cycle 4, il convient aussi d'apprécier les actions menées dans le cadre de l'Accompagnement personnalisé **(AP),** des enseignements de pratique interdisciplinaire **(EPI)** et des **Parcours**, le cas échéant**.**

Dans le cadre de l’épreuve orale au DNB, l’élève qui présente un EPI portant sur la thématique «*Langues et cultures étrangères* » peut effectuer une partie de sa présentation en langue vivante étrangère dans la mesure où cette langue est enseignée dans l'établissement. (BO n° 14 du 8.04.2016 : Diplôme national du brevet : <http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=100848>)

**2) Quelques principes à retenir pour l'évaluation en langue vivante**

**Les grands principes de l'évaluation en langue vivante** sont précisés dans la partie "*Elaborer une progression cohérente*" des documents ressources pour les langues vivantes aux cycles 3 et 4 :

<https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Langues_vivantes/35/3/RA16_langues_vivantes_elaborer_progression_560353.pdf>

L'évaluation est claire et lisible pour permettre aux élèves et aux parents d'identifier et de comprendre les objectifs visés, les contenus et les modalités retenus (consignes explicites, critères transparents, objectifs bien définis).

L'évaluation est positive, bienveillante et exigeante. Elle met en lumière ce que l’élève est capable de faire dans les différentes activités langagières au regard des descripteurs du CECRL et des attendus du programme de cycle et donne à l’élève des orientations quant à la façon de progresser et aux objectifs à atteindre. La différenciation pédagogique mise en œuvre dans les parcours d’apprentissage contribue à aider chaque élève à atteindre les niveaux de maîtrise visés.

L'enseignant doit veiller à :

- construire des progressions qui permettent d'entraîner et d'évaluer toutes les activités langagières au cours du trimestre ou du semestre ;

- identifier précisément les connaissances et les compétences travaillées dans les séquences d'enseignement mises en œuvre de manière à n'évaluer que ce à quoi les élèves ont été entraînés ;

- s’assurer de la cohérence entre objectifs d’apprentissage et critères d’évaluation ;

- adapter la progression en fonction des performances des élèves.

Les évaluations elles-mêmes sont graduées, variées et critériées. Les critères d'évaluation, qui sont en lien avec les objectifs d’apprentissage, sont communiqués préalablement aux élèves. Les évaluations sommatives sont précédées d'évaluations formatives (<http://reformeducollege.ac-versailles.fr/l-evaluation-ressources-produites-par-le-groupe-thematique-de-l-academie-de>). L'évaluation doit être régulière, tenir compte de la progressivité et s'inscrire dans un processus continu tout au long du cycle. Elle est au service du développement des compétences des élèves dans les cinq activités langagières. Son rôle est de mesurer et favoriser les progrès. Elle ne doit pas occuper une part trop importante du temps dédié aux apprentissages.

Pour chaque activité langagière, les attendus ainsi que les contextes et situations possibles d'évaluation en langue vivante sont précisés dans les documents ressources:

<http://eduscol.education.fr/cid103803/evaluer-la-maitrise-du-socle-commun-du-cycle-2-au-cycle-4.html>

Ces repères de progressivité sont à considérer comme des guides pour positionner les élèves sur une échelle de niveau de maîtrise. Il appartient aux équipes pédagogiques de langue vivante de construire leurs barèmes et éventuelle notation, en fonction de la progression adoptée, des objectifs, des types d'évaluation et de la période concernée.

Le LSU, livret scolaire unique, réunit les différents bilans, périodiques et de fin de cycle et suit l’élève tout au long de sa scolarité obligatoire. C’est un outil institutionnel auquel il convient de se référer afin de s’en approprier l’esprit, quel que soit le logiciel ou l’outil utilisé.

Un document d’aide à la saisie du LSU en ligne sur Eduscol sera d’une aide précieuse pour compléter le bilan périodique (quel que soit le logiciel utilisé) :

<http://cache.media.eduscol.education.fr/file/College_2016/04/6/Aide_a_la_saisie_LSU_college_660046.pdf>. Ce document est également accessible depuis le site académique.